

OBJET : Convention financière dans le cadre de la co-réalisation pour le Festival Viva Cité 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29,

Considérant :

- Que la Ville de Sotteville-lès-Rouen et l'Atelier 231, labellisé centre national des arts de la rue et de l'espace public, se sont associés pour l'organisation du festival Viva Cité,
- Que seules sont éligibles au fonds d'urgence, mis en place par le Ministère de la Culture pour soutenir les entreprises de spectacle face aux conséquences des nouveaux dispositifs de sécurité, les entreprises et les associations du secteur du spectacle vivant, à l'exclusion des collectivités territoriales,
- Que dans la limite de l'allocation du fonds d'urgence pour l'édition 2023 du Festival Viva Cité, il est convenu que l'Atelier 231 prenne en charge la contrepartie financière des mesures de sécurité complémentaires occasionnées par le dispositif,
- Que pour l'édition 2023 de Viva Cité, le montant de l'aide du Ministère de la Culture reçu par l'Atelier 231, au titre de la compensation des dépenses de sécurité exceptionnelles, s'élève à 18 000 €,
- Que dans le cadre du partenariat entre le réseau In-Situ et l'Atelier 231, les frais de ressources humaines, les frais techniques et les frais de restauration des compagnies Maison Courbe et Electrico 28 sont à la charge de l'Atelier 231,
- Que la Ville de Sotteville-lès-Rouen a avancé l'intégralité des dépenses de sécurité et des frais de ressources humaines, des frais techniques et des frais de restauration des compagnies Maison Courbe et Electrico 28, pour un montant de 2604,92 €

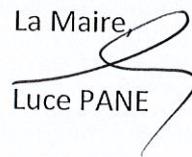
Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention présente en annexe qui a pour objet de définir la participation financière de l'Atelier 231 aux dépenses de sécurité et aux frais engagés par la Ville pour l'accueil des compagnies Maison Courbe et Electrico 28, hauteur de 20 604, 92 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n°2023-173 est adoptée.



Le Registre dûment signé;
Pour extrait conforme,
La Maire,

Luce PANE



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 7 DECEMBRE 2023

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

Nombre de Conseillers

en exercice : 35

Nombre de votants: 35

Nombre de présents : 28

Convocations : 1^{ER} DECEMBRE 2023

Etaient présents : Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENO, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, Adjoint, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohamed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre Arnaud PRIEUR, M. Clément THÉODORE, M. Loïc CAPPE, M. Jean-Baptiste BARDET, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- | | |
|--------------------------|------------------------------|
| - M. Christophe DELAMARE | Pouvoir à M. Alexis RAGACHE |
| - Mme Clarisse KIRCH | Pouvoir à Mme Eve COGNETTA |
| - Mme Mathilde LESAGE | Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY |
| - M. Luc LESIEUR | Pouvoir à M. Pierre CAREL |
| - Mme Adeline DIANISSY | Pouvoir à Mme Laurence RENO |
| - Mme Lisa MADELEINE | Pouvoir à Mme Edwige PANNIER |
| - Mme Julie GODICHAUD | Pouvoir à M. Alexis VERNIER |

--ooOoo--

Monsieur Stéphane FERRAND remplit les fonctions de Secrétaire.